

PREMIERE EDITION

LA PATRIE

MONTREAL 5 AVRIL 1883.

Courier.

C'est le comte de Payson qui a été chargé d'organiser l'exposition des produits canadiens, au Trocadéro, à Paris.

On dit que les électeurs de Saint-Hyacinthe ont témoigné l'intention d'offrir une réception publique à M. Mercier.

A l'occasion de l'anniversaire de son sacre, le Pape a ordonné à son grand aumônier de distribuer une somme de 10,000 francs aux pauvres de Rome.

Nous publierons samedi le fameux chant militaire français, le Régiment de Sambre-Meuse, de Robert Planquet, avec paroles, musique et accompagnement pour piano.

M. Sénéchal va paraître acheter l'île d'Anticosti pour la coloniser avec des émigrés français.

Si les Français gobent cela, ils ont l'éréduité plus que facile.

Il est tombé, l'autre jour, à Laranie, dans le Colorado, une neige rouge qui a fait au sol un tapis pourpre d'un demi-pouce. Quand toute cette neige a fondu, on eût dit un ruisseau de sang.

M. Tarte, n dans le Canadien de mardi qu'il a fait discontinuer la poursuite qu'il a intentée contre M. Tardivel, de la Vérité et d'un nouveau bref a été substitué à l'ancien, samedi dernier.

Les travaux de la commission royale d'enquête, sur les écoles, touchent à leur fin et l'inspecteur jure qu'il n'a jamais connu d'instituteur plus forcé que M. J.-X. Ferraill qui est toujours sur le qui-vive pour savoir le fin mot de la chose.

M. le recorder de Montigny n'est pas content de voir renverser ses jugements par les tribunaux supérieurs. Aussi pourquoil le juge Ramsay va-t-il se mêler de taquiner celui qui se dit Lisette, la Lisette de..... du grand vicar.

Lundi soir, une foule considérable assistait, à Chicago, à la partie épineuse entre les deux célèbres joueurs de billard Vignaux et Sexton. La défaite de ce dernier a été écrasante. Vignaux a fait 600 points pendant que Sexton n'en a fait que 80.

On sait que dans les cercles communaux la date du trois d'avril fait époque comme l'échéance d'un important de l'année. Toutes les banques de Montréal se montrent fort satisfaites de la manière dont le commerce en général a honoré ses obligations.

Le Rév. Père Verreydt, qui est récemment décédé à Cincinnati, Etats-Unis, était venu en ce pays en l'année 1825, avec quelques compagnons, et avait fondé près de Florissant, un royaume de son ordre. Il était le dernier survivant des fondateurs de cette maison.

M. Léon Barat qui s'est occupé tout spécialement du Canada dans le Courrier du Soir de Paris, est passé à la rédaction du Journal d'Amiens. M. Barat est un journaliste de grand talent qui connaît très bien notre pays et qui ne perd jamais l'occasion d'exprimer ses sympathies pour les Canadiens-français.

L'annonce mensuelle, gratuite et obligatoire de la publication d'un nouveau journal français, à Montréal, est, sans doute, la dernière de son genre. C'est un acte de pure charité.

On salue de St. Hyacinthe la révérende Mère Marie du Bon-Pasteur, supérieure des sœurs de la Présentation de cette ville, accompagnée d'une de ses religieuses, Sœur Saint-Maurice, à l'occasion de son départ pour New York, où elle a pris hier le steamer Labrador pour la France. Cette dignité religieuse se rend à la maison-mère de son institut à Bourg-St-Andréol, pour affaires relatives à sa communauté, et se propose de revenir en Canada à la fin de juillet prochain.

On annonce de Québec que des instructions venant de Rome ordonnent de diviser le diocèse des Trois-Rivières en deux, en détachant de ce diocèse les paroisses situées au sud du fleuve. Le siège épiscopal du nouveau diocèse serait à Nicolet.

Le Courrier du Canada annonce de son côté, que les évêques s'assembleront bientôt pour faire le choix des candidats dont les noms seront envoyés à Rome.

Une dépêche de St-Jean de Terre-Neuve dit que le succès de la pêche aux phoques est prodigieux. La Patrie est arrivé à St-Jean avec 16,000 phoques, représentant 750 tonnes de graisse, d'une valeur de \$85,000. Le Kingar a apporté 23,000 phoques, et l'on a appris par lui les autres captures suivantes: Bear, 20,000; Théta, 18,000; Vangard, 15,000; Nord-est, 12,000; Neptune, 17,000; Restolte, 40,000.

On mande d'Yokohama, Japon, qu'une exposition des produits maritimes et d'instruments de pêche a été ouverte le 1er mars à Tokio. Il y a plus de 15,000 variétés de poissons et d'autres productions de la mer, des lacs et des rivières.

Le Sabab.

Sénéchal est de retour de New York avec sa ménagerie. Des mauvaises langues prétendent qu'il était allé négocier avec Barnum pour lui céder un "éléphant" qui aurait été nommé "Jumbo", mais on ignore si les négociations ont abouti.

Ce que l'on sait c'est que Sénéchal a rencontré Chapleau; que Chapleau se pare comme vingt-cinq mille hommes; que Chapleau ne revient pas pour le moment à Montréal, mais qu'il se dirige vers la Virginie; que l'on croit enfin que Chapleau sera délégué par Sir John pour aller représenter le Canada au couronnement du Czar, à Moscou, dans le mois de juin prochain; à moins que Faucher de St-Maurice ne demande pour lui-même, l'honneur d'aller faire sauter son marquisat par les bombes des nihilistes.

Avant d'être député qui veut se payer un voyage gratis pour New York aux dépens de Sénéchal. Il y aura toujours un moyen de payer la dette de reconnaissance contractée envers M. Sénéchal, pour toutes ces petites politesses, en votant, surtout et surtout en votant bien à la prochaine session du parlement de Québec. Les petits présents entretiennent l'amitié.

Un nouveau diocèse.

Le Star qui nous paraît être dans l'intimité des conseils pontificaux, annonce que le diocèse de Trois-Rivières va être séparé en deux et que les paroisses détachées formeront le diocèse de Nicolet. M. Bellemare, supérieur du collège deviendrait le premier évêque du nouveau diocèse et Mgr Lafèche, fatigué de l'épiscopat, viendrait finir tranquillement ses jours avec Mgr Bourget, dans la retraite du Saui-au-Récollet.

La dernière session à Québec.

Le contrat de Beauport - Mandats spéciaux - Chemin de fer Q. M. O. (Suite.)

Le contrat de Beauport - En 1871 le ministre Chabreau fit un contrat avec les propriétaires de l'Asile de Beauport pour le soin des aliénés pendant deux années. Jamais le projet ne fut soumis aux chambres, et des débats s'ensuivirent dans la session de 1872. Ce contrat expira le 1er mai prochain, et le ministre Mousseau se préparait à faire un nouveau contrat sans demander des consultations. Il va sans dire que les contractants sont des amis dévoués du parti conservateur.

L'hon. M. Mercier avertit la chambre du danger qui menaçait la province. Il fit une proposition pour exprimer l'espoir que le gouvernement consulterait la chambre avant de signer un contrat. On avait que plusieurs institutions étaient disposées à se charger des aliénés pour un prix inférieur à celui que l'on payait à Beauport. A l'Asile de la Longue-Pointe et à celui de St-Ferdinand d'Halifax, on a payé, depuis quelques années, beaucoup moins qu'à Beauport où chaque aliéné coûtait \$142 par année. A la Longue-Pointe on payait \$100 et à St-Ferdinand \$80.

Le ministre promet de déposer un contrat sur le bureau de la chambre, mais repoussa un amendement de M. Irvine qui l'aurait obligé à déposer ce contrat pendant la session alors présente.

On saisissait la tactique du ministre. On voulait simplement pour favoriser les contractants actuels arriver dans les derniers jours de la session à faire adopter un projet de contrat et le faire adopter à la hâte, sans débats. Voici les propositions, le 19 février, aux pages 164, 165, 166 des Procès-verbaux:

"L'honorable M. Mercier propose, qu'il soit:

"Résolu, Que le contrat fait entre le gouvernement et les propriétaires de l'Asile de Beauport, pour la garde et l'entretien des aliénés, fait en 1871, expirera le 1er mai 1883;

"Qu'en vertu de ce contrat, le gouvernement a payé annuellement, depuis dix ans, \$142 pour les premiers 650 aliénés, et \$132 pour chaque aliéné au-dessus de ce chiffre, le minimum des dépenses devant être de \$50;

"Que le gouvernement a payé près d'un million et demi pour l'exécution de ce contrat;

"Que le gouvernement ne paye actuellement, que \$100 par année pour la garde des aliénés à l'Asile de St-Jean de Dieu, et \$80 à l'Asile de St-Ferdinand d'Halifax;

"Qu'il importe que des mesures immédiates soient prises pour parvenir à la garde des aliénés délaissés à l'Asile de Beauport, à l'expiration du dit contrat le 1er mai 1883;

"Que cette chambre espère que le gouvernement la consultera durant la présente session sur ce qui doit être fait dans ces circonstances, après le 1er mai prochain (1883), quant à la garde et à l'entretien des aliénés, détenus à l'Asile de Beauport."

"Et des débats s'élevèrent.

M. Desjardins propose un amendement:

"Que tous les mots après 'que' soient retranchés, et qu'il soit remplacé par les suivants: 'Cette chambre se confie, qu'en faisant un nouveau contrat pour la garde et l'entretien des aliénés actuellement internés dans l'Asile de Beauport, contrat qui devra être soumis à l'approbation et à la confirmation de cette Chambre, d'après la déclaration même de l'honorable premier ministre, le gouvernement sera guidé par une juste et sage appréciation des intérêts de la province.'"

"Et des débats s'élevèrent.

M. Desjardins propose un amendement:

"Que tous les mots après 'que' soient retranchés, et qu'il soit remplacé par les suivants: 'Cette chambre se confie, qu'en faisant un nouveau contrat pour la garde et l'entretien des aliénés actuellement internés dans l'Asile de Beauport, contrat qui devra être soumis à l'approbation et à la confirmation de cette Chambre, d'après la déclaration même de l'honorable premier ministre, le gouvernement sera guidé par une juste et sage appréciation des intérêts de la province.'"

"Et des débats s'élevèrent.

M. Desjardins propose un amendement:

"Que tous les mots après 'que' soient retranchés, et qu'il soit remplacé par les suivants: 'Cette chambre se confie, qu'en faisant un nouveau contrat pour la garde et l'entretien des aliénés actuellement internés dans l'Asile de Beauport, contrat qui devra être soumis à l'approbation et à la confirmation de cette Chambre, d'après la déclaration même de l'honorable premier ministre, le gouvernement sera guidé par une juste et sage appréciation des intérêts de la province.'"

"Et des débats s'élevèrent.

M. Desjardins propose un amendement:

"Que tous les mots après 'que' soient retranchés, et qu'il soit remplacé par les suivants: 'Cette chambre se confie, qu'en faisant un nouveau contrat pour la garde et l'entretien des aliénés actuellement internés dans l'Asile de Beauport, contrat qui devra être soumis à l'approbation et à la confirmation de cette Chambre, d'après la déclaration même de l'honorable premier ministre, le gouvernement sera guidé par une juste et sage appréciation des intérêts de la province.'"

"Et des débats s'élevèrent.

M. Desjardins propose un amendement:

"Que tous les mots après 'que' soient retranchés, et qu'il soit remplacé par les suivants: 'Cette chambre se confie, qu'en faisant un nouveau contrat pour la garde et l'entretien des aliénés actuellement internés dans l'Asile de Beauport, contrat qui devra être soumis à l'approbation et à la confirmation de cette Chambre, d'après la déclaration même de l'honorable premier ministre, le gouvernement sera guidé par une juste et sage appréciation des intérêts de la province.'"

"Et des débats s'élevèrent.

M. Desjardins propose un amendement:

"Que tous les mots après 'que' soient retranchés, et qu'il soit remplacé par les suivants: 'Cette chambre se confie, qu'en faisant un nouveau contrat pour la garde et l'entretien des aliénés actuellement internés dans l'Asile de Beauport, contrat qui devra être soumis à l'approbation et à la confirmation de cette Chambre, d'après la déclaration même de l'honorable premier ministre, le gouvernement sera guidé par une juste et sage appréciation des intérêts de la province.'"

"Et des débats s'élevèrent.

M. Desjardins propose un amendement:

"Que tous les mots après 'que' soient retranchés, et qu'il soit remplacé par les suivants: 'Cette chambre se confie, qu'en faisant un nouveau contrat pour la garde et l'entretien des aliénés actuellement internés dans l'Asile de Beauport, contrat qui devra être soumis à l'approbation et à la confirmation de cette Chambre, d'après la déclaration même de l'honorable premier ministre, le gouvernement sera guidé par une juste et sage appréciation des intérêts de la province.'"

"Les débats se continuant.

"L'honorable M. Irvine propose un sous-amendement. Que les 'mots du contrat la présente session' soient ajoutés après le mot 'soumis', dans le dit amendement."

"L'honorable M. Marchand propose que les débats soient ajournés.

"Et les débats s'élevèrent.

"L'honorable M. Mercier propose que la chambre s'ajourne, ce qui est rejeté sur division.

"La motion que les débats soient ajournés étant mise aux voix, elle est rejetée.

"La motion que les débats soient ajournés étant mise aux voix, elle est rejetée sur la division suivante:

Pour—MM. Asselin, Beaubien, Bernard, Bernatchez, Cameron, Demers, Gagnon, Joly, Laberge, Marchand, Mercier, Rinfret dit Malouin, Stephens et Watts—12.

CONTRE—MM. Archambault, Asselin, Audet, Beauchamp, Blanchet, Carby, Caron, Casavant, Charlebois, Desaulniers, Deschênes, Desjardins, Ducker, Dubamel, Faucher de Saint-Maurice, Flynn, Frégnau, Gauthier, Lavalée, Leblanc, Ledue, Marotte, Marion, Martel, Martin, Mousseau, Nantel, Owens, Paquet, Paradis, Poirier, Poupore, Richard, Robillard, Spencer, St-Hilaire, Trudel et Wurtelle—11.

VII

Mandats spéciaux.—Une des sauvegardes du gouvernement constitutionnel est le contrôle des deniers publics par les représentants. Tout bill pour autoriser le gouvernement à dépenser des sommes d'argent doit être déposé par les ministres ou avec leur autorisation, et toujours une mesure de ce genre doit reposer sur un message du chef de l'état.

Ce principe a été violé ouvertement. Les ministres ont dépensé \$410,439 sans les concours des représentants. Du 25 juillet au 18 octobre 1882, des mandats spéciaux ont émané sur l'ordre des ministres pour diverses sommes qui s'élevaient à \$482,927.97 sur lesquelles on a dépensé \$410,450.73.

Les mandats spéciaux ne peuvent émaner que dans des cas clairement déterminés par la loi du trésor. Un seul de ces cas s'est présenté. Il a fallu secourir les insulaires d'Anticosti, et cela a coûté \$923.10. A part cette somme les paiements ont été faits pour des travaux du chemin de fer entre Montréal et Hochelaga. Ainsi les entrepreneurs ont reçu des sommes élevées qui ont échappé entièrement au contrôle de la chambre.

Un acte aussi condamnable ne pouvait pas échapper à l'attention de la chambre. Le 1er mars M. Mercier fit un amendement. A la page 231 des Procès-verbaux on lit:

"L'honorable M. Wurtelle propose de nouveau: que la chambre se forme maintenant en comité des subsides."

"L'honorable M. Mercier propose un amendement:

"Que tous les mots 'que' soient retranchés et remplacés par les suivants: 'Qu'il appert par l'exposé financier fait à cette chambre, le seize février, par l'honorable Trésorier.

"Que les crédits pour les dépenses ordinaires de l'exercice courant (1882-83) sont de \$2,293,213.87, et que le gouvernement se propose de dépenser \$2,864,594.21, ou \$61,380.65 de plus et sans qu'il y ait d'augmentation dans le service de la dette pour cet exercice."

"Que par un acte soumis à cette chambre, au désir de la loi, il appert qu'il a été émis depuis le 1er juillet dernier, des mandats spéciaux, pour un montant de \$482,929, dont le paiement n'aurait pas été préalablement autorisé par cette chambre.

"Que cette chambre désire conserver le contrôle que la loi lui accorde sur les dépenses publiques et doit l'exercer avec d'autant plus de rigueur que l'état de nos finances devient plus inquiétant.

"Que dans les circonstances, tout en accordant avec plaisir les subsides nécessaires à Sa Majesté, cette chambre croit devoir consacrer les ministres responsables de ces dépenses faites sans l'autorisation préalable de la législature."

"Et des débats s'élevèrent.

"Et la chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Vendredi 2 mars 1883.

"Et les débats se continuant:

"L'amendement étant mis aux voix, il est rejeté sur la division suivante:

Pour—MM. Bernard, Bernatchez, Cameron, Demers, Gagnon, Joly, Laberge, Marchand, Mercier, Rinfret dit Malouin, Stephens et Watts—12.

CONTRE—MM. Archambault, Asselin, Audet, Beauchamp, Blanchet, Brousseau, Carby, Caron, Casavant, Charlebois, Desaulniers, Deschênes, Desjardins, Ducker, Dubamel, Faucher de St-Maurice, Flynn, Frégnau, Gauthier, Lavalée, Leblanc, Ledue, Lynch, Marotte, Marion, Martel, Martin, Mousseau, Nantel, Owens, Paquet, Paradis, Poirier, Poupore, Richard, Robillard, Sawyer, Spencer, St-Hilaire, Thornton, Trudel et Wurtelle—12.

"La motion principale est alors adoptée sur la même division renversée."

VIII

Chemin de fer Q. M. O. O.—On n'a jamais eu de loi qui ait donné au gouvernement l'administration du chemin de fer. E. S. pasant des mains de M. Sénéchal, gérant, aux mains de M. Sénéchal, propriétaire, le chemin gagna en valeur, les recettes nettes augmentèrent, et, du jour au lendemain, il fut changé en loi pour le mieux. Pourquoi cela? N'est-ce pas raisonnable de supposer que M. Sénéchal avait beaucoup mieux administré pour son compte que pour celui du public?

"L'honorable M. Wurtelle propose un amendement: 'Que tous les mots après 'que' soient retranchés et remplacés par les suivants: 'Tout en étant prêt à voter les subsides à Sa Majesté, cette chambre regrette que le gou-

vernement, au lieu de pratiquer la plus stricte économie et de réduire les dépenses, propose de les augmenter, notamment celles du gouvernement civil, pour lequel le gouvernement demanderait \$37,671 de plus que le montant dépensé l'année dernière, et qu'elle regrette aussi, que le gouvernement propose d'avoir, de nouveau, recours à l'emprunt, au lieu de chercher à mettre fin au déficit annuel, par des moyens réellement efficaces."

"Le dit amendement étant mis aux voix, il est rejeté sur la division suivante:

Pour—MM. Bernard, Bernatchez, Cameron, Demers, Gagnon, Joly, Laberge, Marchand, Mercier, Rinfret dit Malouin, Stephens et Watts—12.

CONTRE—MM. Archambault, Asselin, Audet, Beauchamp, Blanchet, Carby, Caron, Casavant, Charlebois, Desaulniers, Deschênes, Desjardins, Ducker, Dubamel, Faucher de Saint-Maurice, Flynn, Frégnau, Gauthier, Lavalée, Leblanc, Ledue, Marotte, Marion, Martel, Martin, Mousseau, Nantel, Owens, Paquet, Paradis, Poirier, Poupore, Richard, Robillard, Spencer, St-Hilaire, Trudel et Wurtelle—11.

VII

Mandats spéciaux.—Une des sauvegardes du gouvernement constitutionnel est le contrôle des deniers publics par les représentants. Tout bill pour autoriser le gouvernement à dépenser des sommes d'argent doit être déposé par les ministres ou avec leur autorisation, et toujours une mesure de ce genre doit reposer sur un message du chef de l'état.

Ce principe a été violé ouvertement. Les ministres ont dépensé \$410,439 sans les concours des représentants. Du 25 juillet au 18 octobre 1882, des mandats spéciaux ont émané sur l'ordre des ministres pour diverses sommes qui s'élevaient à \$482,927.97 sur lesquelles on a dépensé \$410,450.73.

Les mandats spéciaux ne peuvent émaner que dans des cas clairement déterminés par la loi du trésor. Un seul de ces cas s'est présenté. Il a fallu secourir les insulaires d'Anticosti, et cela a coûté \$923.10. A part cette somme les paiements ont été faits pour des travaux du chemin de fer entre Montréal et Hochelaga. Ainsi les entrepreneurs ont reçu des sommes élevées qui ont échappé entièrement au contrôle de la chambre.

Un acte aussi condamnable ne pouvait pas échapper à l'attention de la chambre. Le 1er mars M. Mercier fit un amendement. A la page 231 des Procès-verbaux on lit:

"L'honorable M. Wurtelle propose de nouveau: que la chambre se forme maintenant en comité des subsides."

"L'honorable M. Mercier propose un amendement:

"Que tous les mots 'que' soient retranchés et remplacés par les suivants: 'Qu'il appert par l'exposé financier fait à cette chambre, le seize février, par l'honorable Trésorier.

"Que les crédits pour les dépenses ordinaires de l'exercice courant (1882-83) sont de \$2,293,213.87, et que le gouvernement se propose de dépenser \$2,864,594.21, ou \$61,380.65 de plus et sans qu'il y ait d'augmentation dans le service de la dette pour cet exercice."

"Que par un acte soumis à cette chambre, au désir de la loi, il appert qu'il a été émis depuis le 1er juillet dernier, des mandats spéciaux, pour un montant de \$482,929, dont le paiement n'aurait pas été préalablement autorisé par cette chambre.

"Que cette chambre désire conserver le contrôle que la loi lui accorde sur les dépenses publiques et doit l'exercer avec d'autant plus de rigueur que l'état de nos finances devient plus inquiétant.

"Que dans les circonstances, tout en accordant avec plaisir les subsides nécessaires à Sa Majesté, cette chambre croit devoir consacrer les ministres responsables de ces dépenses faites sans l'autorisation préalable de la législature."

"Et des débats s'élevèrent.

"Et la chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Vendredi 2 mars 1883.

"Et les débats se continuant:

"L'amendement étant mis aux voix, il est rejeté sur la division suivante:

Pour—MM. Bernard, Bernatchez, Cameron, Demers, Gagnon, Joly, Laberge, Marchand, Mercier, Rinfret dit Malouin, Stephens et Watts—12.

CONTRE—MM. Archambault, Asselin, Audet, Beauchamp, Blanchet, Brousseau, Carby, Caron, Casavant, Charlebois, Desaulniers, Deschênes, Desjardins, Ducker, Dubamel, Faucher de St-Maurice, Flynn, Frégnau, Gauthier, Lavalée, Leblanc, Ledue, Lynch, Marotte, Marion, Martel, Martin, Mousseau, Nantel, Owens, Paquet, Paradis, Poirier, Poupore, Richard, Robillard, Sawyer, Spencer, St-Hilaire, Thornton, Trudel et Wurtelle—12.

"La motion principale est alors adoptée sur la même division renversée."

VIII

Chemin de fer Q. M. O. O.—On n'a jamais eu de loi qui ait donné au gouvernement l'administration du chemin de fer. E. S. pasant des mains de M. Sénéchal, gérant, aux mains de M. Sénéchal, propriétaire, le chemin gagna en valeur, les recettes nettes augmentèrent, et, du jour au lendemain, il fut changé en loi pour le mieux. Pourquoi cela? N'est-ce pas raisonnable de supposer que M. Sénéchal avait beaucoup mieux administré pour son compte que pour celui du public?

"L'honorable M. Wurtelle propose un amendement: 'Que tous les mots après 'que' soient retranchés et remplacés par les suivants: 'Tout en étant prêt à voter les subsides à Sa Majesté, cette chambre regrette que le gou-

vernement, au lieu de pratiquer la plus stricte économie et de réduire les dépenses, propose de les augmenter, notamment celles du gouvernement civil, pour lequel le gouvernement demanderait \$37,671 de plus que le montant dépensé l'année dernière, et qu'elle regrette aussi, que le gouvernement propose d'avoir, de nouveau, recours à l'emprunt, au lieu de chercher à mettre fin au déficit annuel, par des moyens réellement efficaces."

"Le dit amendement étant mis aux voix, il est rejeté sur la division suivante:

Pour—MM. Bernard, Bernatchez, Cameron, Demers, Gagnon, Joly, Laberge, Marchand, Mercier, Rinfret dit Malouin, Stephens et Watts—12.

CONTRE—MM. Archambault, Asselin, Audet, Beauchamp, Blanchet, Carby, Caron, Casavant, Charlebois, Desaulniers, Deschênes, Desjardins, Ducker, Dubamel, Faucher de Saint-Maurice, Flynn, Frégnau, Gauthier, Lavalée, Leblanc, Ledue, Marotte, Marion, Martel, Martin, Mousseau, Nantel, Owens, Paquet, Paradis, Poirier, Poupore, Richard, Robillard, Spencer, St-Hilaire, Trudel et Wurtelle—11.

VII

Mandats spéciaux.—Une des sauvegardes du gouvernement constitutionnel est le contrôle des deniers publics par les représentants. Tout bill pour autoriser le gouvernement à dépenser des sommes d'argent doit être déposé par les ministres ou avec leur autorisation, et toujours une mesure de ce genre doit reposer sur un message du chef de l'état.

Ce principe a été violé ouvertement. Les ministres ont dépensé \$410,439 sans les concours des représentants. Du 25 juillet au 18 octobre 1882, des mandats spéciaux ont émané sur l'ordre des ministres pour diverses sommes qui s'élevaient à \$482,927.97 sur lesquelles on a dépensé \$410,450.73.

Les mandats spéciaux ne peuvent émaner que dans des cas clairement déterminés par la loi du trésor. Un seul de ces cas s'est présenté. Il a fallu secourir les insulaires d'Anticosti, et cela a coûté \$923.10. A part cette somme les paiements ont été faits pour des travaux du chemin de fer entre Montréal et Hochelaga. Ainsi les entrepreneurs ont reçu des sommes élevées qui ont échappé entièrement au contrôle de la chambre.

Un acte aussi condamnable ne pouvait pas échapper à l'attention de la chambre. Le 1er mars M. Mercier fit un amendement. A la page 231 des Procès-verbaux on lit:

"L'honorable M. Wurtelle propose de nouveau: que la chambre se forme maintenant en comité des subsides."

"L'honorable M. Mercier propose un amendement:

"Que tous les mots 'que' soient retranchés et remplacés par les suivants: 'Qu'il appert par l'exposé financier fait à cette chambre, le seize février, par l'honorable Trésorier.

"Que les crédits pour les dépenses ordinaires de l'exercice courant (1882-83) sont de \$2,293,213.87, et que le gouvernement se propose de dépenser \$2,864,594.21, ou \$61,380.65 de plus et sans qu'il y ait d'augmentation dans le service de la dette pour cet exercice."

"Que par un acte soumis à cette chambre, au désir de la loi, il appert qu'il a été émis depuis le 1er juillet dernier, des mandats spéciaux, pour un montant de \$482,929, dont le paiement n'aurait pas été préalablement autorisé par cette chambre.

"Que cette chambre désire conserver le contrôle que la loi lui accorde sur les dépenses publiques et doit l'exercer avec d'autant plus de rigueur que l'état de nos finances devient plus inquiétant.

"Que dans les circonstances, tout en accordant avec plaisir les subsides nécessaires à Sa Majesté, cette chambre croit devoir consacrer les ministres responsables de ces dépenses faites sans l'autorisation préalable de la législature."

"Et des débats s'élevèrent.

"Et la chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Vendredi 2 mars 1883.

"Et les débats se continuant:

"L'amendement étant mis aux voix, il est rejeté sur la division suivante:

Pour—MM. Bernard, Bernatchez, Cameron, Demers, Gagnon, Joly, Laberge, Marchand, Mercier, Rinfret dit Malouin, Stephens et Watts—12.

CONTRE—MM. Archambault, Asselin, Audet, Beauchamp, Blanchet, Brousseau, Carby, Caron, Casavant, Charlebois, Desaulniers, Deschênes, Desjardins, Ducker, Dubamel, Faucher de St-Maurice, Flynn, Frégnau, Gauthier, Lavalée, Leblanc, Ledue, Lynch, Marotte, Marion, Martel, Martin, Mousseau, Nantel, Owens, Paquet, Paradis, Poirier, Poupore, Richard, Robillard, Sawyer, Spencer, St-Hilaire, Thornton, Trudel et Wurtelle—12.

"La motion principale est alors adoptée sur la même division renversée."

VIII

Chemin de fer Q. M. O. O.—On n'a jamais eu de loi qui ait donné au gouvernement l'administration du chemin de fer. E. S. pasant des mains de M. Sénéchal, gérant, aux mains de M. Sénéchal, propriétaire, le chemin gagna en valeur, les recettes nettes augmentèrent, et, du jour au lendemain, il fut changé en loi pour le mieux. Pourquoi cela? N'est-ce pas raisonnable de supposer que M. Sénéchal avait beaucoup mieux administré pour son compte que pour celui du public?

"L'honorable M. Wurtelle propose un amendement: 'Que tous les mots après 'que' soient retranchés et remplacés par les suivants: 'Tout en étant prêt à voter les subsides à Sa Majesté, cette chambre regrette que le gou-

vernement, au lieu de pratiquer la plus stricte économie et de réduire les dépenses, propose de les augmenter, notamment celles du gouvernement civil, pour lequel le gouvernement demanderait \$37,671 de plus que le montant dépensé l'année dernière, et qu'elle regrette aussi, que le gouvernement propose d'avoir, de nouveau, recours à l'emprunt, au lieu de chercher à mettre fin au déficit annuel, par des moyens réellement efficaces."

"Le dit amendement étant mis aux voix, il est rejeté sur la division suivante:

Pour—MM. Bernard, Bernatchez, Cameron, Demers, Gagnon, Joly, Laberge, Marchand, Mercier, Rinfret dit Malouin, Stephens et Watts—12.

CONTRE—MM. Archambault, Asselin, Audet, Beauchamp, Blanchet, Carby, Caron, Casavant, Charlebois, Desaulniers, Deschênes, Desjardins, Ducker, Dubamel, Faucher de Saint-Maurice, Flynn, Frégnau, Gauthier, Lavalée, Leblanc, Ledue, Marotte, Marion, Martel, Martin, Mousseau, Nantel, Owens, Paquet, Paradis, Poirier, Poupore, Richard, Robillard, Spencer, St-Hilaire, Trudel et Wurtelle—11.

VII

Mandats spéciaux.—Une des sauvegardes du gouvernement constitutionnel est le contrôle des deniers publics par les représentants. Tout bill pour autoriser le gouvernement à dépenser des sommes d'argent doit être déposé par les ministres ou avec leur autorisation, et toujours une mesure de ce genre doit reposer sur un message du chef de l'état.

Ce principe a été violé ouvertement. Les ministres ont dépensé \$410,439 sans les concours des représentants. Du 25 juillet au 18 octobre 1882, des mandats spéciaux ont émané sur l'ordre des ministres pour diverses sommes qui s'élevaient à \$482,927.97 sur lesquelles on a dépensé \$410,450.73.

Les mandats spéciaux ne peuvent émaner que dans des cas clairement déterminés par la loi du trésor. Un seul de ces cas s'est présenté. Il a fallu secourir les insulaires d'Anticosti, et cela a coûté \$923.10. A part cette somme les paiements ont été faits pour des travaux du chemin de fer entre Montréal et Hochelaga. Ainsi les entrepreneurs ont reçu des sommes élevées qui ont échappé entièrement au contrôle de la chambre.

Un acte aussi condamnable ne pouvait pas échapper à l'attention de la chambre. Le 1er mars M. Mercier fit un amendement. A la page 231 des Procès-verbaux on lit:

"L'honorable M. Wurtelle propose de nouveau: que la chambre se forme maintenant en comité des subsides."

"L'honorable M. Mercier propose un amendement:

"Que tous les mots 'que' soient retranchés et remplacés par les suivants: 'Qu'il appert par l'exposé financier fait à cette chambre, le seize février, par l'honorable Trésorier.

"Que les crédits pour les dépenses ordinaires de l'exercice courant (1882-83) sont de \$2,293,213.87, et que le gouvernement se propose de dépenser \$2,864,594.21, ou \$61,380.65 de plus et sans qu'il y ait d'augmentation dans le service de la dette pour cet exercice."

"Que par un acte soumis à cette chambre, au désir de la loi, il appert qu'il a été émis depuis le 1er juillet dernier, des mandats spéciaux, pour un montant de \$482,929, dont le paiement n'aurait pas été préalablement autorisé par cette chambre.

EDITION DU SOIR

La lumière Edison.

Dans son voyage à Cornwall, avant-hier, le grand électricien a dit qu'il était fier de ses machines électriques qui ont produit des machines électriques aussi parfaites que celles dont il a surveillé lui-même la construction.

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

On a fait avec succès plusieurs expériences sur la lumière électrique par éclairage l'intérieur et l'extérieur des locaux mobiliés de la frégate "Thunderer".

Exploiteur de naifs.

Un faux colporteur, sous prétexte de vendre des bijouteries de cuivre, exploite en ce moment la naïveté de certains cultivateurs qui fréquentent le marché au foire.

Sa méthode d'opération consiste à faire main d'envelopper des billets de \$1, \$2 et \$5 et de les offrir à la foire à un prix ridicule. Il trouve toujours des imbéciles qui les achètent, et le tour est joué.

Le clerc du marché à plusieurs fois chassé cet exploitateur de terrain sur lequel il a le contrôle, mais l'individu est allé s'établir dans les rues voisines et il continue avec succès ses opérations.

Peut-être que la police pourrait faire connaissance avec lui.

COCHERS DE PLACE. Une nombreuse assemblée des membres de l'Union des cochers de place de Montréal, a eu lieu hier soir, dans la salle St-Patrice.

Après l'élection de quarante nouveaux membres, des remerciements furent votés à M. Sharpe pour avoir transporté gratuitement, dans une de ses voitures, le corps de musique, à la procession St-Patrice.

Les membres honoraires suivants furent élus ensuite: M. M. Wilson, Fred Colson, Edw. Rawlings, J. Sharpe, L. O. Tallon, M. P. P. et F. J. Jeannotte.

Le trésorier donna son rapport financier qui fut très satisfaisant; la société a des fonds de \$2500.

Et la séance a été ajournée.

Au recorder. Le règlement des abatements—Les débits déposés dans la ville—Les entrepreneurs.

Arquitudes.

M. Denis, marchand de nouveautés, a été arrêté par la police pour avoir vendu des marchandises de contrebande.

Le tout est à des prix défiant toute concurrence. Approvisionnement considérable de garnitures de maison.

Parasols et Ombrelles. Assortiment le plus considérable de cette ville.

MESDAMES. Avant d'aller acheter ailleurs, voyez notre stock de parasols et d'ombrelles, ils sont incomparables pour le genre, la variété, le choix et la qualité, ainsi que pour le bon marché.

ACADEMIE DE MUSIQUE. HENRY THOMAS, directeur.

LE FRERES HANLON. Les Freres Hanlon ont ouvert un magasin de nouveautés.

Mme LANCTRY. Mlle Lanctry a ouvert un magasin de nouveautés.

TELEGRAPHIE. Service de la presse sociale.

CHRONIQUE-MONTREAL. TEMPERATURE observée à l'Observatoire de Montréal.

LES SUITES D'UN ACCIDENT. Le monsieur dit des rues.

LA PATRIE JEUDI, 6 AVRIL 1883

Attention. S. Carsley attire particulièrement l'attention de tous sur le département des garnitures de maisons.

Rideaux Rideaux. Rideaux en guipures d'art. Rideaux Arméniens.

Parasols et Ombrelles. Assortiment le plus considérable de cette ville.

MESDAMES. Avant d'aller acheter ailleurs, voyez notre stock de parasols et d'ombrelles, ils sont incomparables pour le genre, la variété, le choix et la qualité, ainsi que pour le bon marché.

ACADEMIE DE MUSIQUE. HENRY THOMAS, directeur.

LE FRERES HANLON. Les Freres Hanlon ont ouvert un magasin de nouveautés.

Mme LANCTRY. Mlle Lanctry a ouvert un magasin de nouveautés.

TELEGRAPHIE. Service de la presse sociale.

CHRONIQUE-MONTREAL. TEMPERATURE observée à l'Observatoire de Montréal.

LES SUITES D'UN ACCIDENT. Le monsieur dit des rues.

DERNIERE HEURE.

Une famille éprouvée. Louis Marsolais, enfant de six ans, a été gravement blessé par un train de marchandises.

Le retour de l'exilé. Les décrets ne la ront. Onésime Martin, âgé de 33 ans, forgeron, est venu de l'étranger.

Parasols et Ombrelles. Assortiment le plus considérable de cette ville.

MESDAMES. Avant d'aller acheter ailleurs, voyez notre stock de parasols et d'ombrelles, ils sont incomparables pour le genre, la variété, le choix et la qualité, ainsi que pour le bon marché.

ACADEMIE DE MUSIQUE. HENRY THOMAS, directeur.

LE FRERES HANLON. Les Freres Hanlon ont ouvert un magasin de nouveautés.

Mme LANCTRY. Mlle Lanctry a ouvert un magasin de nouveautés.

TELEGRAPHIE. Service de la presse sociale.

CHRONIQUE-MONTREAL. TEMPERATURE observée à l'Observatoire de Montréal.

LES SUITES D'UN ACCIDENT. Le monsieur dit des rues.

TELEGRAPHIE

Canada. Les affaires brillantes que cette maison a faites l'an dernier lui ont permis de faire une importation générale de MARCHANDISES POUR LE PRINTEMPS.

Commerce du printemps. Grande ouverture des modes. J. B. Labelle, successeur de A. Pilon & Co.

Dissolution de Société. Tanoreder Barbeau, marchand-tailleur.

Incendie fatal. Un incendie qui a détruit une cabane occupée par un nègre nommé Hanley.

Incendie fatal. Un incendie qui a détruit une cabane occupée par un nègre nommé Hanley.

Incendie fatal. Un incendie qui a détruit une cabane occupée par un nègre nommé Hanley.

Incendie fatal. Un incendie qui a détruit une cabane occupée par un nègre nommé Hanley.

Incendie fatal. Un incendie qui a détruit une cabane occupée par un nègre nommé Hanley.

Incendie fatal. Un incendie qui a détruit une cabane occupée par un nègre nommé Hanley.

Incendie fatal. Un incendie qui a détruit une cabane occupée par un nègre nommé Hanley.

AU 'MARCHAND CANADIEN' DUPUIS, DUPUIS & CIE, RUE SAINTE-CATHERINE, COIN DE LA RUE WOLFE. IMPORTATION DIRECTE DES VIEUX PAYS.

COMMERCE DU PRINTEMPS. GRANDE OUVERTURE DES MODES. J. B. LABELLE, successeur de A. PILON & Co.

Dissolution de Société. TANOREDER BARBEAU, MARCHAND-TAILLEUR, 647 et 649 rue Sainte Catherine.

Incendie fatal. Un incendie qui a détruit une cabane occupée par un nègre nommé Hanley.

Incendie fatal. Un incendie qui a détruit une cabane occupée par un nègre nommé Hanley.

Incendie fatal. Un incendie qui a détruit une cabane occupée par un nègre nommé Hanley.

Incendie fatal. Un incendie qui a détruit une cabane occupée par un nègre nommé Hanley.

Incendie fatal. Un incendie qui a détruit une cabane occupée par un nègre nommé Hanley.

Incendie fatal. Un incendie qui a détruit une cabane occupée par un nègre nommé Hanley.

Incendie fatal. Un incendie qui a détruit une cabane occupée par un nègre nommé Hanley.

